

COMITÉ DES LOISIRS HAMPDEN-SCOTSTOWN

**07  
JUIN  
2025**

**FÊTE DE LA PÊCHE**  
Parc Walter MacKenzie  
à Scotstown

**INSCRIPTION À LA FORMATION  
pêche en herbe**

Tu as entre 6-17 ans et tu veux obtenir un permis de pêche gratuitement jusqu'à tes 18 ans. Alors cette formation est parfaite pour toi.

Deux groupes de disponibles  
8 h 30 OU 9 h 30  
Inscription par courriel:  
loisirs.hampden@hsfqc.ca

**INFORMATIONS**

- Prénom et nom
- Adresse complète
- Date de naissance
- Téléphone / Cell.
- Choix du groupe

Pêche en herbe

Pour informations  
Alexandra 819-570-1798

\*\*\*\*\*

## À lire ...

Fête de la pêche : 7 juin 2025  
Avis publics  
Informations municipales  
Réseaux sociaux – Règles d'utilisation  
Service de collecte de l'Est – Offre d'emploi

Conteneur pour vos encombrants  
Calendrier des mesures des fosses septiques  
Résultats du tirage : laissez-passer  
Fête nationale du Québec  
Et bien d'autres...

**Prochaine séance ordinaire du conseil municipal : 8 juillet 2024 à 19 h**

**Pour contacter la Ville de Scotstown : 819-560-8433**

**Important : changement d'adresse courriel pour rejoindre les services de la Ville de Scotstown à compter du 13 juin 2025 : voir les informations à la page 3**

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

### RAPPORT FINANCIER

#### *ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024*

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ de ce qui suit, par la soussignée, directrice générale de la Ville de Scotstown :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 8 juillet 2025 à 19 h, à la salle du conseil de la Ville de Scotstown, sera présenté le rapport financier annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 2024, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q, chapitre C-19).

Les citoyens sont invités à assister à cette séance afin de prendre connaissance des résultats financiers de notre municipalité et d'échanger sur les enjeux qui nous concernent tous.

Fait à Scotstown, le 5 juin 2025.



Monique Polard, directrice générale

\*\*\*\*\*

### **Stationnement sur les trottoirs et la piste cyclable de la rue de Ditton**

#### **Stationnement interdit : assurons la sécurité de tous !**

Le conseil municipal a reçu plusieurs plaintes concernant des véhicules stationnés sur les trottoirs et la piste cyclable de la rue de Ditton. **Un rappel s'impose : cette pratique est interdite au Québec**, sauf indication contraire par une signalisation spécifique, comme le stipule l'article 386 du Code de la sécurité routière du Québec.

De plus, l'article 59 du règlement 512-23 de la Ville de Scotstown précise qu'il est défendu d'immobiliser ou de stationner un véhicule routier sur un trottoir, et que tout contrevenant est passible d'une amende.

Pourquoi cette règle ? D'abord, pour protéger les piétons, notamment les personnes à mobilité réduite et les enfants. Un véhicule sur un trottoir les oblige à marcher sur la chaussée, augmentant ainsi les risques d'accident. Ensuite, il s'agit de garantir une circulation fluide et sécuritaire pour tous.

Stationner à un endroit inapproprié peut entraîner **des amendes**, alors autant éviter ces désagréments en utilisant les espaces de stationnement prévus.

**Respectons les règles et restons attentifs à la sécurité de notre communauté !**



# Informations municipales

## **IMPORTANT : Changement des adresses courriel des services de la Ville de Scotstown**

À compter du **13 juin 2025**, veuillez prendre note que les adresses courriel permettant de contacter les services municipaux de la Ville de Scotstown seront modifiées.

Voici les nouvelles adresses à utiliser :

- **Ville de Scotstown / Madame Monique Polard, directrice générale** : [dg@scotstown.ca](mailto:dg@scotstown.ca)
- **Madame Jocelyne Maheux, commis de bureau** : [commis@scotstown.ca](mailto:commis@scotstown.ca)
- **Monsieur Mathieu Theoret, inspecteur en bâtiment et en environnement** : [inspecteur@scotstown.ca](mailto:inspecteur@scotstown.ca)
- **Monsieur René Charron, directeur incendie** : [incendie@scotstown.ca](mailto:incendie@scotstown.ca)

Nous vous invitons à mettre à jour vos contacts afin d'assurer une communication fluide avec nos services.

Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à visiter notre site web ou à nous contacter par téléphone : 819-560-8433.

Merci de votre collaboration !

## **Bureau municipal**

Les heures d'ouverture du bureau municipal sont : mardi, mercredi et jeudi de 13h00 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h00 à 12h00. Vous pouvez communiquer par téléphone : 819-560-8433 ou par courriel : [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca).

## **Plainte**

Toutes plaintes doivent impérativement être formulées par écrit et signées. Si la personne plaignante refuse de rédiger sa plainte ou de la signer, aucune suite ne pourra être donnée. Toutes les plaintes doivent d'abord être adressées au bureau municipal.

## **Travaux de rénovation, construction, démolition, abattage d'arbres, entrée privée et autres... un permis est obligatoire !**

M. Mathieu Theoret, inspecteur en bâtiment et en environnement, est présent au bureau tous les vendredis avant-midi. Les formulaires pour des demandes de permis seront modifiés au cours des prochains jours dans le but d'obtenir des informations plus spécifiques des travaux qui seront réalisés et permettre un traitement plus rapide. Surveillez le site web de la ville ou directement au bureau municipal. Vous pouvez rejoindre l'inspecteur en bâtiment par téléphone au 819-560-8433, poste 2004 ou laissez un message sur sa boîte vocale en dehors de son horaire.

## **Permis de feu**

Depuis plusieurs années, l'obtention d'un permis de feu est une obligation en vigueur afin d'assurer la sécurité publique et prévenir les risques d'incendie. Ce permis permet aux autorités de mieux encadrer les feux extérieurs, notamment les feux de nettoyage et de loisirs, en imposant des règles strictes concernant leur emplacement, leur taille, les conditions météorologiques appropriées et l'indice de feu **SOPFEU**. Cette réglementation vise à protéger les citoyens, l'environnement et les infrastructures tout en sensibilisant à l'importance d'une gestion responsable du feu. Cette mesure est d'autant plus essentielle que le Québec connaît une recrudescence des feux de forêt ces dernières années.

En 2023, une superficie impressionnante de **5,2 millions d'hectares a été ravagée par les flammes**, soit plus de 100 fois la taille de l'île de Montréal. Ces incendies ont entraîné des évacuations massives et ont gravement affecté la qualité de l'air. Face à cette situation, il est primordial de respecter les réglementations en vigueur et de prendre toutes les précautions nécessaires avant d'allumer un feu.

Contactez **M. René Charron**, directeur d'incendie, au 819-452-4744 pour obtenir **GRATUITEMENT** votre permis de feu. Vous pouvez aussi suivre l'indice de danger d'incendie et les restrictions en vigueur dans votre région SOPFEU: <https://www.sopfeu.qc.ca/>.

### **Pétards, feux pyrotechniques**

Il est défendu à toute personne de faire ou de permettre l'usage de pétards ou de feux d'artifice sans avoir demandé et obtenu, au préalable, un permis. Il est également interdit, sans avoir obtenu une autorisation de bureau municipal, de faire ou de permettre l'usage de pétards ou de feux d'artifice sur un terrain appartenant à la ville.

### **Ventes de garage, règlement no. 383-09**

Les ventes de garage sont autorisées, sans permis, deux fois par année : les fins de semaine de la Fête des Patriotes et de la Fête du Travail. La durée maximale est de trois (3) jours consécutifs. En dehors de ces 2 fins de semaine, il est possible d'en tenir, mais il faut préalablement obtenir un permis émis par le bureau municipal. Le nombre **maximum** de ventes de garage est de deux (2) par année.

Les conditions suivantes doivent être respectées durant toute la durée de l'évènement :

- Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique;
- Pour la durée de la vente seulement, l'installation d'une affiche d'au plus d'un mètre carré (environ 10 pieds carrés) est permis sur la propriété où est tenue la vente de garage;
- Il est défendu de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.

### **Interdiction d'aller porter des Branches mortes, débris, ferraille, déchets, substances nauséabondes**

Il est interdit de déposer ou jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides, de la vitre ou des substances nauséabondes sur ou dans tout immeuble privé ou appartenant à la Ville de Scotstown.

**Ceci inclut l'espace au fond du terrain de l'ancien parc de balles entre les rues Argyle et Hope.**

### **Herbes hautes**

Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de vingt (20) centimètres ou plus, dans les zones d'habitation ou commerciale constitue une nuisance et est prohibé.

---

### **Attention aux vagues de chaleur!** 🌡️💧

Soyez vigilants et sachez reconnaître les signes d'un coup de chaleur. Les maux de tête, une fatigue inhabituelle, un malaise généralisé ainsi que des signes de déshydratation comme une forte soif et une urine foncée, sont des symptômes fréquents.

Si vous éprouvez l'un de ces symptômes, rendez-vous sans tarder dans un endroit frais et buvez de l'eau.

Afin de mieux savoir comment les prévenir 🙌 <https://bit.ly/3Xt1HKS>



# *Nouvelles du conseil municipal*

Lors de la séance du conseil le 3 juin dernier, les membres du conseil ont adopté les règles d'utilisation pour les réseaux sociaux de la ville.

Voici les informations :

## **Réseaux sociaux – Règles d'utilisation (résolution)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Scotstown souhaite établir une présence sur les médias sociaux afin d'informer la population sur ses activités administratives et d'encourager les échanges citoyens ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Scotstown ne commente pas les activités politiques et se limite à la diffusion d'informations liées à l'administration municipale ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'établir des règles claires afin d'assurer un usage responsable et respectueux des médias sociaux ;

Il a été proposé et résolu les règles suivantes :

### **1. Nétiquette**

La Ville de Scotstown applique une politique de nétiquette garantissant un cadre de communication respectueux et exempt de propos diffamatoires, discriminatoires, haineux, racistes, xénophobes, homophobes, sexistes, offensants, grossiers, violents, injurieux ou pornographiques. Tout commentaire publié qui enfreint ces règles pourra être retiré sans préavis.

### **2. Modération des commentaires**

La Ville se réserve le droit de supprimer tout contenu politique, publicitaire ou propagandiste, ainsi que les publications non pertinentes, répétitives, imprécises ou contenant des informations confidentielles ou personnelles.

### **3. Responsabilité des utilisateurs**

Chaque utilisateur est responsable de ses propos et des hyperliens qu'il partage. La Ville de Scotstown décline toute responsabilité concernant le contenu externe.

### **4. Respect de la vie privée et protection des renseignements personnels**

La Ville s'engage à préserver la confidentialité des informations laissées par les utilisateurs et encourage chacun à faire preuve de prudence pour ne pas divulguer de renseignements personnels.

### **5. Abonnements et abonnés**

L'abonnement à un compte ne constitue pas un soutien ou une approbation des opinions de son détenteur. Les membres du personnel exprimant des opinions personnelles sur les médias sociaux le font à titre individuel et non au nom de la Ville.

### **6. Administration**

La gestion des comptes sociaux est assurée par la Direction de la Ville, qui se réserve le droit de modifier les règles d'utilisation en fonction de l'évolution des plateformes et des besoins municipaux.

### **7. Diffusion des règles d'utilisation complètes**

La diffusion complète des règles d'utilisation des réseaux sociaux sera faite sur le site web de la Ville, le bulletin Info-Scotstown, la page Facebook et dans le journal L'Événement.

**ADOPTÉ**

## **Réseaux sociaux**

### **Facebook**

La Ville de Scotstown est heureuse d'offrir à sa communauté citoyenne, une tribune par le biais de sa page Facebook. Afin de maintenir un climat courtois et respectueux, la Ville demande aux internautes de respecter les règles de sa netiquette.

La Ville de Scotstown désire vous rappeler que chaque personne est responsable de ses propos, de son identification et des informations qu'elle diffuse.

### **Règles d'utilisation**

La Ville de Scotstown souhaite offrir un lieu d'échange tout en instaurant un climat inclusif, respectueux et dynamique. Pour ce faire, quelques consignes et recommandations sont essentielles pour assurer des échanges constructifs :

- Aucun propos haineux, diffamatoire, raciste, xénophobe, discriminatoire, homophobe, sexiste, disgracieux, inapproprié ou irrespectueux ne sera toléré;
- Les publications vulgaires, obscènes, malveillantes ou incitant à une activité illégale seront bannies de la page;
- Les internautes sont tenus de s'identifier et d'agir sous leur identité réelle. L'usurpation d'identité et les pseudonymes sont interdits;
- Aucune publication d'information personnelle ou confidentielle ne sera acceptée;
- Aucune attaque personnelle ou atteinte à la vie privée ne sera tolérée;
- Dans le langage Internet, les majuscules sont équivalentes à un propos sous forme de cri. Elles ne seront pas tolérées à l'exception des sigles et des acronymes;
- Les échanges sur cette page doivent avoir lieu en français. Certains termes techniques pourraient être utilisés en anglais;
- L'envoi de messages à répétition ne sera, en aucun cas, toléré;
- Les messages publicitaires et commerciaux ne seront pas relayés sur notre page Facebook. Seule la promotion des événements organisés par la Ville ou ceux dont elle est partenaire est autorisée;
- La promotion ou la discréditation d'un parti politique, de ses représentants ou des autorités de la Ville est interdite.
- Les internautes ont l'obligation de respecter la législation en vigueur, dont notamment la Charte des droits et libertés de la personne, le Code civil du Québec, le Code criminel, la Loi sur la protection du droit d'auteur et la législation concernant la propriété intellectuelle.

### **Modération**

Afin d'assurer un lieu d'échange constructif et respectueux, la Ville de Scotstown modère tous les commentaires créés et partagés sur ses plateformes, mais ne les révise pas. Les commentaires sont affichés dans leur forme intégrale.

La Ville supprimera tout commentaire contenant des informations personnelles et/ou confidentielles afin de préserver la vie privée des utilisateurs qui n'auront pas été autorisés.

La Ville se réserve le droit de supprimer tout commentaire qui ne respecterait pas les règles d'utilisation décrites ci-haut.

### **Gestion des comptes**

Les comptes des réseaux sociaux de la Ville de Scotstown sont gérés par le Service administratif de la ville et/ou le Service des communications. Les mises à jour de ses différentes plateformes de contenu peuvent être effectuées en tout temps.

Certaines questions peuvent nécessiter un temps de recherche. Il pourrait donc y avoir un délai de réponse aux commentaires reçus.

### **Plaintes et requêtes**

La page Facebook de la Ville de Scotstown n'est pas l'endroit pour formuler une plainte ou une requête, faire une demande d'information ou pour discuter d'un dossier personnel. Aucune réponse à une plainte, une requête, une demande d'information ou un cas personnel ne sera faite sur la page Facebook de la Ville.

Pour faire part d'une plainte, d'une requête ou tout autre type de demande, veuillez utiliser l'adresse courriel officielle de la ville [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca) ou encore téléphonez au 819 560-8433.

Les demandes des médias doivent être adressées à la direction du Service des communications à l'adresse [ville.scotstown@hsfqc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfqc.ca).

### **Droits de la Ville de Scotstown**

- En publiant du contenu sur la page Facebook de la Ville de Scotstown, les internautes accordent à la Ville la permission et le droit gratuit et illimité d'utiliser et de diffuser leur contenu, à toutes fins utiles.
- La Ville se réserve le droit de ne pas publier tous les contenus.
- La Ville se réserve le droit de supprimer tout commentaire ou toute publication jugé inapproprié, et ce, sans en avertir l'internaute.
- La Ville se réserve le droit de bannir toute personne qui, de façon répétitive, ne respecte pas les règles d'utilisation.
- La Ville se réserve le droit de corriger tout propos qui serait faux, erroné ou hors sujet, et ce, en commentaire public, par souci de transparence.
- La Ville de Scotstown n'est pas tenue de retirer le contenu d'un internaute de ses différentes plateformes même si celui-ci en fait la demande. Il est conseillé de réfléchir aux conséquences des propos publiés puisque ceux-ci peuvent être indexés dans les moteurs de recherche d'Internet, et ce, pour une durée indéfinie.
- La Ville se dégage de :
- tout problème de fonctionnement de ses plateformes et ses réseaux
- toute affirmation inappropriée tenue par des tiers qui participent à une discussion qu'elle suit ou qui la suivent
- La Ville n'est pas responsable des hyperliens qui dirigent vers des sites externes, provenant de nos publications ou ceux contenus dans les commentaires des utilisateurs de la page.
- La Ville n'est pas responsable des orientations religieuses, idéologiques et politiques des pages dont elle a partagé le contenu ainsi que de leur esthétique et de leur langue écrite.
- La Ville se réserve le droit de modifier sa nétiquette, en tout temps, sans préavis.

### **Dispositions générales**

- Les commentaires sur les plateformes de contenu de la Ville n'engagent que leur auteur.
- En tout temps, les conditions d'utilisation de Facebook doivent être respectées.

Les règles peuvent être changées en tout temps par le conseil municipal.

### **TIRAGE : LAISSEZ-PASSER DE LA RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ DU MONT-MÉGANTIC**

Le tirage a eu lieu lors de la séance du conseil municipal le 3 juin 2025.

Félicitations aux gagnantes : Hélène Vachon, Chantal Ouellet, Claire Doyon et Lorie Marcotte

## Nouveau parc intergénérationnel à Scotstown

Un havre de verdure s'apprête à voir le jour à Scotstown! À l'arrière de l'Hôtel de Ville, un tout nouveau parc, offrant à tous un espace de détente et de partage. Pensé pour rassembler les générations, ce lieu proposera des zones ombragées pour le repos, des sentiers propices à la promenade, et des arbres fruitiers dont chacun pourra savourer les récoltes.



Que vous soyez en quête d'un coin paisible pour lire, d'un endroit où échanger avec vos voisins ou simplement d'un instant de nature, ce parc sera une invitation à profiter des bienfaits du plein air. Une belle initiative de la conseillère Madame Nadine Pesant, qui a donné de son temps pour faire de Scotstown un lieu encore plus accueillant!



L'aménagement du parc n'est pas encore terminé, d'autres éléments y seront ajoutés, dont, en outre, des bancs et poubelles. En attendant, nous demandons aux usagers de jeter leur déchet dans le bac que nous avons temporairement placé près du gazebo.

Ce projet est financé par le programme FRR, volet 4-vitalisation.



*Merci Nadine !*

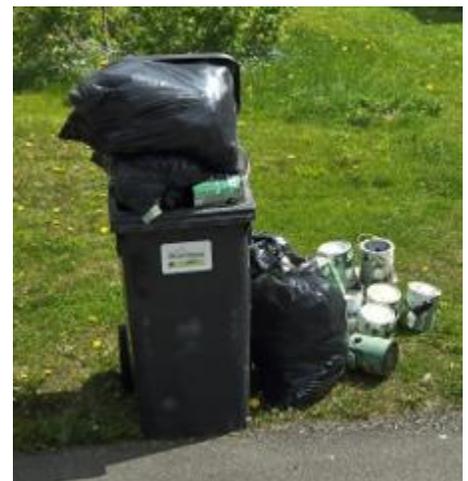
\*\*\*\*\*

### Collecte des ordures (photo prise à Scotstown lors de la collecte du 27 mai 2025)

Afin de garantir une collecte des déchets efficace et ordonnée, il est strictement interdit de déposer des sacs de poubelle supplémentaires à l'extérieur des bacs ou tous autres déchets. Seuls les déchets placés à l'intérieur des bacs noirs à ordures seront ramassés lors du passage du camion de collecte.

Cette règle vise à préserver la propreté des lieux, à éviter la dispersion des déchets et à faciliter le travail des employés municipaux. Le Conseil a adopté un règlement à cet effet.

De plus, le couvercle du bac doit être fermé pour éviter qu'il soit endommagé et un petit rappel que les gallons de peinture peuvent être déposés en tout temps au point de dépôt situé au garage municipal.



Merci de respecter cette consigne pour un environnement plus sain et agréable pour tous!

## **Service de collecte de l'Est**

Ville de Scotstown 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) JOB 3B0

### **Offre d'emploi – Chauffeur(se) de camion 10 roues (Classe 3)**

#### **Un poste essentiel et flexible au cœur de nos municipalités !**

Vous aimez les défis et souhaitez contribuer au bon fonctionnement de nos communautés ? Le Service de collecte de l'Est cherche activement un(e) **chauffeur(se) de camion à chargement latéral** pour la collecte des ordures, la récupération et le compost, en tant que remplaçant(e) sur appel. Rejoignez-nous pour maintenir un service de qualité dans les municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton et la Ville de Scotstown.

#### **Pourquoi ce poste est fait pour vous ?**

- **Flexibilité** : Travaillez sur appel, idéal pour compléter votre emploi actuel ou vos projets personnels.
- **Impact** : Participez activement à la gestion écologique et au bien-être de nos communautés.
- **Salaire compétitif** : Une rémunération à la hauteur de votre expérience.

#### **Vos responsabilités :**

- Inspecter le camion avant départ et assurer son bon fonctionnement.
- Réaliser la collecte des matières résiduelles, recyclables et organiques dans les municipalités désignées.
- Effectuer des tâches connexes ou d'ordre général selon les besoins du service.

#### **Vos atouts pour nous rejoindre :**

- Expérience confirmée en conduite de camion à chargement latéral.
- Permis de conduire valide – Classe 3 (mention FM).
- Bonne condition physique et sens de l'orientation.
- Autonomie pour remplir les rapports journaliers et signaler toute anomalie.
- Connaissances mécaniques (entretien de base) – un atout.

#### **Conditions :**

- **Horaires** : Remplacement lors des congés annuels ou des absences temporaires.
- **Diplôme** : Aucun requis, mais minimum 1 an d'expérience.
- **Date de début** : Immédiatement.

**Pour obtenir toutes les informations, communiquer avec la Ville de Scotstown.**

**Prêts à faire une différence ?** Envoyez votre candidature dès maintenant à :

Ville de Scotstown 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) JOB 3B0

Téléphone : 819-560-8433, poste 2001 Courriel : [ville.scotstown@hsfgc.ca](mailto:ville.scotstown@hsfgc.ca)

## Nouveau service de proximité : débarrassez-vous de vos encombrants facilement !

Dans le cadre d'une gestion plus responsable des matières résiduelles, la Ville de Scotstown lance un nouveau service de proximité pour aider les résidents à se débarrasser de leurs encombrants.

 Un projet pilote pour mieux vous servir. Étant donné l'absence de collecte porte à porte en 2025, le conseil municipal met en place un conteneur dédié au garage municipal, disponible durant les mois de juin, juillet, août et septembre.



 **Gratuit du 6 au 20 juin !** À compter du 23 juin, des frais s'appliqueront selon les types d'encombrants déposés.

### ◆ Modalités d'utilisation

- Dépôt des encombrants uniquement le vendredi après-midi, sous la supervision d'un employé municipal.
- En dehors de l'horaire prévu, les dépôts sont interdits. Des caméras de surveillance sont en place, et toute infraction entraînera une facturation.
- Tarifs :
  - 75 \$/verge : matériaux de construction (bardeaux, ciment).
  - 45 \$/verge : autres encombrants (meubles, matelas, tapis, jouets, etc.).
- Un formulaire devra être rempli sur place (nom et adresse). La facture sera envoyée par courrier.

 **Restrictions : service réservé aux citoyens de Scotstown uniquement.**

 **À noter !** En raison des nouvelles restrictions du ministère de l'Environnement, Valoris ne peut plus accepter la porcelaine et la céramique dans les agrégats. Seuls la brique, le béton et la pierre sont désormais admis.

 **Écocentre mobile : 2e journée prévue le 18 octobre 2025** Une seconde journée d'écocentre mobile se tiendra le 18 octobre 2025 afin de permettre aux résidents de se débarrasser gratuitement de leurs encombrants.

Profitez de ces initiatives pour un environnement plus propre et une gestion efficace des déchets ! 

Le **garage municipal** est un point de dépôt, accessible durant toute l'année pour les produits suivants :

- **Huile et Peinture usées** (*résidentielle seulement*)
- **Pneus** (*automobile ou camionnette, sans jante*)
- **Appareils électroniques** (*ordinateur, téléviseur, clavier, cellulaire, etc.*)
- **Styrofoam** (*styromousse*)

Le **bureau municipal** est un point de dépôt, accessible durant toute l'année pendant les heures d'ouverture pour les produits suivants :

- **Batteries**
- **Cartouches d'encre vides**

**IMPORTANT - Le secteur de la Ville de Scotstown aura lieu entre le 10 et le 13 juin 2025**

et respecter les consignes demandées pour dégager les couvercles.

Comment prendre soin de son installation septique : <https://mrchsf.com/wp-content/uploads/2023/06/depEntretienFosse2023v2crop.pdf>



Pour plus d'infos:  
819 560-8401



SAISON 2025

## des installations septiques

### Quoi faire avant la visite d'un mesureur?

- > Faciliter l'accès aux couvercles (barrière ouverte, chiens attachés, etc.)
- > Dégager le tour des couvercles de 6 à 8 pouces et suffisamment profond pour voir la limite entre le couvercle et la fosse
- > Indiquer l'emplacement de la fosse avec un ruban ou un piquet orange
- > Dévisser les boulons et les vis pour que le mesureur puisse lever le couvercle sans outil



**Couvercles non dégagés:**  
La mesure **NE POURRA PAS** être effectuée.



**Couvercles dégagés:**  
La mesure pourra être effectuée.

**À SAVOIR**

- > Votre fosse sera vidangée **seulement** si les mesures indiquent qu'elle est pleine.
  - > Des frais de 25\$ seront exigés pour toute visite supplémentaire du mesureur\*. Ces visites seront planifiées les 17 et 18 sept.
- \*Les mesureurs autorisés portent une veste orange identifiée à la MRC.



### CALENDRIER DE MESURAGE

- > Les fosses vidangées en 2024 ne seront pas mesurées en 2025.
- > Seules les fosses avec champ d'épuration seront mesurées et NON les fosses scellées.

East Angus	28 avril
Westbury	20 mai au 2 juin
Bury	2 au 10 juin
Scotstown et Hampden	10 au 13 juin
Newport	16 au 23 juin
La Patrie	25 juin au 2 juil.
Chartierville	2 au 7 juillet
Lingwick	20 au 26 août
St-Isidore-de-Clifton	26 août au 2 sept.

<b>Ascot Corner</b>
<b>Secteur 1:</b> Biron, Mont-Blanc, Jaro, Provost, des Boisés, rte 112, Bibeau, Alfred-Champigny, Lévis, L'Espérance, Du Verger, Galipeau, Fontaine, du Lotus, Robert, Bernier, Du Jaspe, des Sables, Boischatel, etc. <b>28 avril au 9 mai</b>
<b>Secteur 2:</b> Boucher, Roberge, Blais, Hébert, Talbot, rte 112, Desruisseaux, Spring, des Pins, Talbot, Pageau, de la Rivière, etc. <b>9 au 20 mai</b>

<b>Dudswell</b>
<b>Secteur 1:</b> du Bassin, Bissonnette, rte 112, Hooker, Macaulay, rte 255, Côte des Sables, des Colons, Hall, Yvon, Bishop, Main, Robert, Gilbert, Pauline-Gosselin, de la Station, High, etc. <b>7 au 17 juillet</b>
<b>Secteur 2:</b> Théodore-Paré, rte 112, de Ham, du Lac, Church, Principale, rte 255, des Érables, Martin-Grenier, Poulin, Gosford, Bloomfield ainsi que tous les rangs, chemins et avenues. <b>16 au 29 juillet</b>

<b>Weedon</b>
<b>Secteur 1:</b> rte 112, Breton, rte 257, Magnan, Desmarais, Rondeau, Paré, Grégoire, Gosselin, Domon, 9 <sup>e</sup> rang, Principale, Roy sud, 7 <sup>e</sup> rang, rte 161 Beaudoin, des Feuillages, de la Sapinière, etc. <b>29 juillet au 11 août</b>
<b>Secteur 2:</b> Fontainebleau, Ferry, 8 <sup>e</sup> av., Rivière-au-Saumon, 1 <sup>er</sup> rang, Lac-Louise, Coates, 2 <sup>e</sup> rang, rte 257, Gaudreau, Lavertu, Rousseau, 4 <sup>e</sup> rang, Vachon, Marina, Julienne, etc. <b>11 au 20 août</b>

**RETARDS POSSIBLES (suivre les avis de retard sur le site de la MRC s'il y a lieu).  
Veuillez attendre 2 jours après la date prévue dans votre secteur pour nous contacter.**

## MRC du Haut-Saint-François

### 📷 Lancement de l'inventaire du patrimoine immobilier

Afin de compléter l'inventaire des immeubles patrimoniaux de son territoire, la MRC du Haut-Saint-François amorce un relevé photographique des immeubles d'intérêt patrimonial construits avant 1940.

👋 Nous vous présentons **Benoit** et **Maylis**, deux agents étudiants mandatés par la MRC.

Du mois de juin jusqu'à la fin d'août 2025, ils circuleront dans les 14 municipalités de la MRC afin de photographier les bâtiments à **partir de la voie publique**.

👉 Ces visites sont prévues, autorisées, et les agents sont clairement identifiables. Chaque municipalité sera avisée en amont de leur passage, au fur et à mesure de l'avancement du travail sur le terrain.

Les agents seront clairement identifiés et agiront sous la supervision de l'équipe du service d'aménagement du territoire de la MRC. Ce projet d'envergure régionale s'inscrit dans la volonté de préserver l'identité culturelle et l'histoire locale, tout en assurant une meilleure connaissance collective de notre patrimoine architectural.

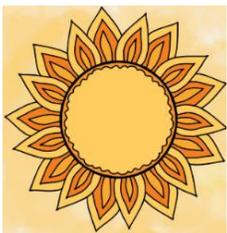
Pour toute question, vous pouvez contacter la MRC.

Merci d'accueillir leur passage avec collaboration.

Pour en savoir plus sur cette démarche :

👉 <https://mrchsf.com/inventaire-du-patrimoine-immobilier-hsf/>

\*\*\*\*\*



### Mystères et festivités du solstice d'été

Le solstice d'été, phénomène astronomique fascinant, marque le jour le plus long de l'année et le début officiel de l'été. Observé autour du 21 juin, il se produit lorsque le Soleil atteint son point le plus haut dans le ciel, illuminant un hémisphère pour une durée maximale. En 2025, il aura lieu le 21 juin à 4 h 42.

Depuis l'Antiquité, cette journée est célébrée à travers diverses cultures, associée à la fertilité, à la prospérité et aux festivités. La fête de la Saint-Jean, avec ses feux de joie et danses, anime la Scandinavie et le Québec, tandis que des sites comme Stonehenge demeurent des lieux d'observation et de célébration. Certaines croyances lui attribuent une énergie mystique propice aux rites spirituels.

Outre son importance culturelle, le solstice influence les rythmes biologiques, la floraison et le comportement animal. C'est un moment où la nature est à son apogée, invitant à la célébration et à l'harmonie avec les éléments. Que ce soit par des festivités ou une simple contemplation du coucher de soleil, il reste une source d'inspiration mondiale.



# Ouverture de la programmation 2025-2026 du programme RénoRégion

## Début de la programmation : le 5 juin 2025.

Le programme RénoRégion, suspendu en avril 2025, est relancé avec une enveloppe de 9,2 millions de dollars pour la programmation 2025-2026. Cette aide financière vise les propriétaires-occupants à faible revenu vivant en milieu rural pour réparer les défauts majeurs de leur résidence.

Élaboration :

- Relance du programme : Après une suspension temporaire, le programme RénoRégion est de nouveau disponible pour aider les propriétaires-occupants à faire des rénovations essentielles.
- Budget : Une enveloppe de 9,2 millions de dollars est allouée pour l'année financière 2025-2026, permettant le financement de projets de rénovation.
- Public cible : Le programme vise les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui résident dans des zones rurales.
- Objectif : Le programme permet de réparer les défauts majeurs de la résidence, assurant sa salubrité et sa sécurité, ainsi que le maintien des occupants à domicile.
- Nouveau cadre normatif 2025 : Le nouveau cadre normatif est maintenant en vigueur. Dorénavant, les propriétaires auront un délai de **12 mois** suivant la délivrance du certificat d'admissibilité pour faire réaliser les travaux admissibles. Il s'agit de la seule modification apportée au programme.

Consultez l'édition 2025 du Guide d'application du PRR et les formulaires à jour dans [l'Espace partenaires](#).

- Source de financement : L'argent est issu des budgets de la Société d'habitation du Québec (SHQ).
- Suspension du programme : En raison de contraintes budgétaires, le programme avait été suspendu le 1er avril 2025, et ce, jusqu'à nouvel ordre.
- Relance par la ministre de l'Habitation : La ministre de l'Habitation, Mme Duranceau, a annoncé la relance du programme.

Vous avez des questions concernant ce programme? Veuillez joindre le responsable du Programme de rénovation pour la MRC du Haut-Saint-François (voir à « [Mandats confiés à l'externe](#) ») ou au 418 338-6798 ou **François Dussault**, Agent de livraison / Programmes de rénovation et d'adaptation de domicile [francoisdussault0975@gmail.com](mailto:francoisdussault0975@gmail.com)

#####

## Bonnes vacances estivales à tous !

Après une année remplie de défis, d'apprentissages et de belles réussites, il est temps de profiter d'un repos bien mérité ! Aux élèves, bravo pour votre travail et votre persévérance.

Aux professeurs, merci pour votre dévouement et votre passion à guider les jeunes esprits.

Que ces vacances soient synonymes de détente, de découvertes et de moments inoubliables. Profitez du soleil, du temps libre et rechargez vos énergies pour une nouvelle aventure à la rentrée !



# Le gaspillage de l'eau potable pendant l'été au Québec: un défi environnemental



L'été au Québec est synonyme de chaleur, de vacances et d'activités extérieures. Cependant, cette période entraîne aussi une augmentation significative de la consommation d'eau potable, souvent utilisée de manière excessive et parfois inutilement.

## Une consommation qui explose

Durant les mois estivaux, la consommation d'eau potable grimpe en flèche, notamment en raison de :

- **L'arrosage des pelouses** : Dans certaines municipalités, l'arrosage représente une part importante de l'utilisation d'eau, alors que des alternatives comme le paillage ou l'utilisation d'eau de pluie pourraient être privilégiées.
- **Le remplissage des piscines** : Avec plus de **300 000 piscines résidentielles** au Québec, leur remplissage et entretien nécessitent des millions de litres d'eau chaque été.
- **Les douches prolongées** : La chaleur pousse souvent à prendre des douches plus longues et plus fréquentes, augmentant la consommation d'eau.
- **Le lavage des voitures et des entrées** : Il est inutile de laver votre voiture tous les jours ou toutes les semaines. En réalité, un lavage par mois est nettement suffisant pour maintenir votre voiture propre. Utiliser un seau et éponge. L'utilisation de boyaux d'arrosage à fort débit contribue au gaspillage. Encore aujourd'hui, il y a des gens qui lavent leur entrée de cour avec de l'eau potable, incroyable non? L'asphalte, ça ne pousse pas !

## Les conséquences du gaspillage

Bien que le Québec soit riche en ressources hydriques, le gaspillage d'eau potable a des impacts notables :

- **Pression sur les infrastructures** : Une surconsommation entraîne des coûts élevés pour le traitement et la distribution de l'eau.
- **Sécheresses locales** : Certaines municipalités doivent imposer des restrictions d'eau en raison de la baisse des réserves.
- **Impact environnemental** : Une consommation excessive peut affecter les écosystèmes aquatiques et la qualité des cours d'eau.



*Une prise de conscience collective et des actions concrètes sont essentielles pour  
préserver cette ressource vitale*

## Bonne fête des pères

Les papas sont des piliers de force et de tendresse. Leur amour, leur sagesse et leur soutien inébranlable créent des souvenirs et des leçons qui marquent à jamais.

Mon Papa, ce matin, a mis un parfum de câlin.



Organisé par le comité des loisirs Hampden / Scotstown

# Fête de la St-Jean Baptiste

## 23 JUIN 2025



Parc  
Walter Mackenzie  
Scotstown

À partir  
de 14h

DJ Fred Fisher  
Feu de joie  
Jeux gonflables  
Feu d'artifice  
Cantine & Boissons



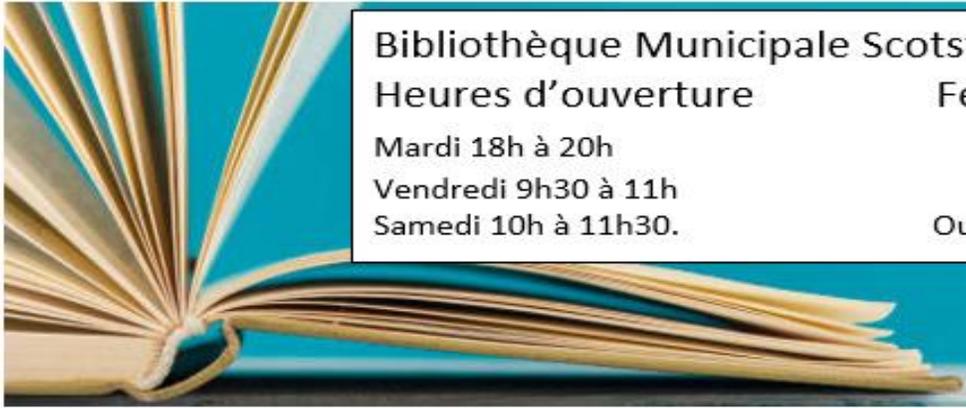
**EN CAS DE PLUIE**



La fête se tiendra sous le chapiteau près du  
Pavillon Emmanuel Prévost  
863 route 257 nord, La Patrie

## Les activités et événements à Scotstown au cours des prochaines semaines

### Activités à venir et à inscrire à votre agenda



**Bibliothèque Municipale Scotstown/Hampden**  
Heures d'ouverture  
Mardi 18h à 20h  
Vendredi 9h30 à 11h  
Samedi 10h à 11h30.

Fermée : 24 Juin  
1<sup>er</sup> Juillet  
Ouverte tout l'été

### **Les radiesthésistes s'installent à Scotstown.**

Voici le déroulement de la journée du dimanche 8 juin, de 10h à 15h, à l'adresse suivante: [101 rue Victoria Ouest, Scotstown, JOB 3B0](#) (Hôtel de ville, 2e étage)

#### **De 10h à 12h**

Conférencier : **Gérald Ostiguy**

Thème : **Créateur de réalité : Que suis-je?**

L'être humain est créateur de réalité. Connaissez-vous la Loi de l'attraction? Ce n'est qu'une partie de l'équation de réussite! Voulez-vous savoir comment réaliser la vie de vos rêves? Si oui, venez découvrir la première étape dans ce processus de création, **que sommes-nous?**

#### **De 13h à 15h**

Conférenciers : **Yves Désy et Annie Tremblay**

Thème : **Rencontre du cinquième type / Protocoles CE5**

Les protocoles CE5, ont été co-crésés par le Dr. Steven Greer (figure mondiale en ufologie) et plusieurs extraterrestres, en 1973. Les participants sont maintenant des dizaines de milliers à travers le monde à les utiliser pour établir des contacts pacifiques avec nos voisins de l'espace. Dans la première heure, je vous expliquerai le fonctionnement de ces démarches particulières. En deuxième heure, nous rencontrerons par vidéo conférence, Annie Tremblay organisatrice d'événement CE5 depuis 2005 et représentante pour le Québec depuis 2012, du groupe francophone CE5 Montréal. Une belle occasion de poser toutes les questions sur les OVNIS et les ET qui piquent depuis longtemps votre curiosité.

SVP arrivez avant le début de la rencontre, si possible à 9h30, pour avoir le temps de vous inscrire et discuter avec l'auditoire présent.

Le coût de la journée est de 25\$ (non-membre) 20\$ (membre) 25\$ (Carte de membre)

Pensez à apporter votre dîner. Il y aura sur place une cuisinette (frigo, micro-ondes).

Aussi, si vous avez des ouvrages traitant de sujets connexes que vous aimeriez passer au suivant, nous aurons une table de prévue à cet effet.

Les prochaines rencontres de la saison 2025 auront lieu les dimanches 13 juillet – 17 août – 21 septembre – 19 octobre.

Pour plus d'infos : Yves Désy (514) 554-2930 ou au [yves.desy@gmail.com](mailto:yves.desy@gmail.com)

Vous pouvez également vous rendre sur le site au [www.radiesthesie.ca](http://www.radiesthesie.ca)